

# BILAN POSITIF DE L'ÉVALUATION DES RISQUES BANCAIRES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

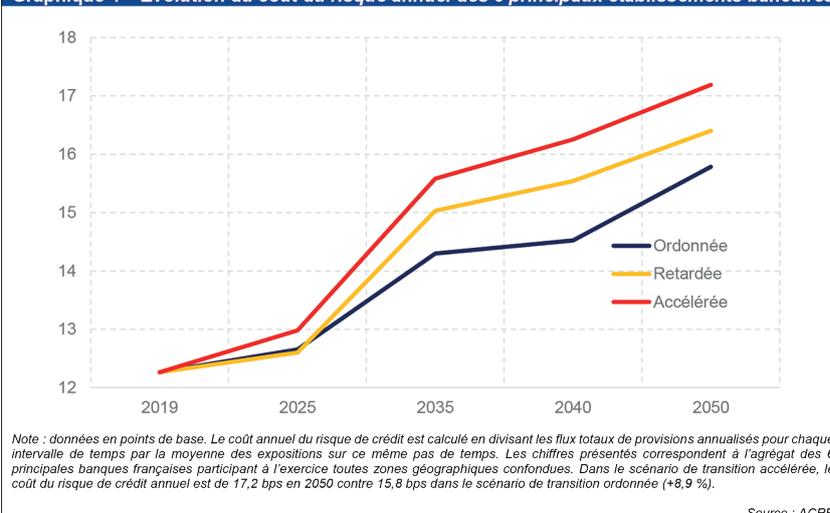
L'ACPR est la première autorité de contrôle à avoir proposé aux banques et aux compagnies d'assurance un test de résistance relatif à la décarbonisation des économies.

Les banques et les compagnies d'assurance françaises sont « modérément exposées aux risques liés au changement climatique, à horizon 2050 » montre un test réalisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) dont les résultats ont été publiés en mai.

Cette évaluation des risques financiers (risques de transition et risques physiques) dus au changement climatique, outre qu'il s'est agi d'une première mondiale, revêt d'autres singularités, notamment la période considérée, trente ans, beaucoup plus étendue que ce qui prévaut habituellement en matière de test de résistance, mais la seule pertinente quand il s'agit d'intégrer les effets économiques et financiers du dérèglement climatique. Le test est par ailleurs dynamique dans la mesure où il intègre les mesures correctives prises par les acteurs, par exemple le fait de sortir d'un secteur très exposé aux risques climatiques.

Neuf groupes bancaires représentant 85 % des actifs du secteur et quinze groupes d'assurance ont participé volontairement à cet exercice, qui précède ceux qui seront

Graphique 4 – Évolution du coût du risque annuel des 6 principaux établissements bancaires



réalisés par la Banque d'Angleterre cette année, par la Banque centrale européenne en 2022 et à nouveau par l'ACPR en 2023-2024.

Le cadre général utilisé est, en grande partie, celui fixé par le réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier, créé en 2017 et dont le secrétariat est assuré par la Banque de France.

## PROGRESSION MODÉRÉE DU COÛT DU RISQUE

En ce qui concerne les banques, le coût du risque de crédit atteindrait 15,8 points de base en 2050 dans le cas d'une transition ordonnée (scénario central), et respectivement 17,2 et 16,4 points de base dans les scénarios adverses (transition retardée et transition accélérée). Par rapport à l'année de référence, 2025, la hausse du coût du risque, générée à hauteur de 60 % par les crédits accordés aux entreprises, s'étagerait de 22 % à 32 %.

Si l'impact estimé est limité, le test confirme, sans surprise, que la progression du coût du risque est « significative » dans les secteurs sensibles : il est multiplié par 2,5 dans le scénario de transition ordonnée et par 3 dans le scénario de transition accélérée par rapport à 2025 (il a été multiplié par 2,1 en 2020 en raison de la dépression économique consécutive à la pandémie), mais les secteurs jugés sensibles ne représentent que moins de 10 % du portefeuille de crédits aux entreprises des établissements répondants.

Dans le domaine des risques de marché, les pertes attendues sont modestes, mais l'ACPR reconnaît que les calculs sont complexes et veut surtout retenir que ce test à blanc aura permis de sensibiliser les spécialistes de ces risques (notamment parce qu'on pourrait avoir affaire à des chocs répétés et à des corrélations inhabituelles dans le sillage de la mise en œuvre de politiques de transition, no-



tamment la fixation d'une taxe carbone).

### UNE MÉTHODE À AFFINER

De façon générale, l'ACPR se montre prudente quant à la portée des résultats obtenus, qu'il faut sans doute considérer comme des planchers, ne serait-ce que parce que les scénarios proposés se fondent tous les trois sur l'hypothèse d'une neutralité carbone en 2050. « Cet exercice fait apparaître un certain nombre de limites méthodologiques, que les exigences réglementaires accrues en termes de comptabilité extra-financière devraient contribuer à surmonter. Les principaux points d'amélioration identifiés par l'ACPR portent sur les hypothèses retenues pour la confection des scénarios et l'identification des secteurs sensibles, la prise en compte du risque physique et enfin, les modèles utilisés par les établissements et les sources de données », signale l'autorité de contrôle.

Spécialiste bancaire à l'agence de notation Scope Ratings, Nicolas Hardy insiste lui aussi sur les aspects méthodologiques : « Au-delà des résultats de ce test, je retiens leur côté pionnier, la sensibilisation aux conséquences financières de la transition climatique des banques françaises, qui ont jusqu'ici avancé en ordre dispersé dans ce domaine, ainsi qu'un début de convergence méthodologique en Europe ».

### LA TRAGÉDIE DES HORIZONS

La transition vers des économies décarbonées commence à être intégrée dans les processus d'évaluation de la qualité de crédit des banques par les agences de notation, non sans quelques difficultés d'ordre méthodologique : les notes sont généralement établies pour une durée de deux à trois ans, tandis que les effets du réchauffement et les mesures prises pour y remédier s'inscrivent dans le temps long. Les agences de nota-

tion, comme les autres acteurs de la finance, doivent composer avec ce que Mark Carney, alors gouverneur de la Banque d'Angleterre, avait nommé, en 2015, dans un discours qui a fait date, la « tragédie des horizons ».

Enfin, en ce qui concerne les compagnies d'assurance, le test met en évidence une augmentation des primes sensiblement plus élevée que la croissance de la richesse nationale, en raison, notamment, de la hausse de la fréquence des événements climatiques extrêmes, qui se traduira par des dégâts matériels et par des maladies causées par les canicules et la pollution de l'air. Les primes devraient augmenter de 130 % à 200 % d'ici à 2050, ce qui correspond à des progressions annuelles de respectivement 2,8 % et 3,7 %.

A.B

**afte** | Association Française des  
Trésoriers d'Entreprise

## JUSTE UN CLIC ENTRE L'AFTE ET VOUS !

» Retrouvez toute l'actualité  
du monde de la finance d'entreprise

- Accédez à l'actualité du métier
- Téléchargez les publications
- Inscrivez-vous aux événements
- Devenez membre d'une commission
- Un espace personnel développé pour vous



www.afte.com

🐦 @AFTE\_France

📍 AFTE

▶ AFTE

afte@afte.com - +33(0) 1 42 81 53 98 | 3 rue d'Édimbourg - CS40011 - 75008 Paris